

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 291

présenté par
M. Albarello-----
ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 3 par les mots suivants :

« et notamment le bois-énergie. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de modifier l'article 4 pour faire référence expressément à l'utilisation du bois énergie, comme énergie renouvelable.

Le bois énergie est une énergie utilisant la biomasse constituée par le bois. C'est une énergie renouvelable. Le bois énergie est une valorisation intéressante des déchets ligneux de végétaux.

Les arbres urbains ou forestiers présentent de nombreux avantages dans le cadre du respect et de l'amélioration de l'environnement :

- Ils captent les gaz à effet de serre par le processus naturel de photosynthèse qui permet aux végétaux de fixer du CO₂ tout en libérant de l'oxygène ;

- Ils améliorent la qualité de l'air extérieur et intérieur grâce à leur capacité à humidifier l'air et à fixer les particules fines ;

- Ils participent à la régulation de la température intérieure des bâtiments situés à proximité et donc permettent de réduire la consommation d'énergie par le chauffage ou la climatisation ;

- Ils présentent des avantages en terme de santé publique grâce à l'action positive du végétal sur la santé physique et psychique des individus. Des études ont ainsi montré que l'accès à

un lieu végétalisé induit directement un rééquilibrage du rythme cardiaque et de la tension artérielle et diminue le stress (Ulrich et Simon, 1986) ;

- Ils participent à l'introduction et à la préservation de la biodiversité en ville ;

- Ils réduisent les nuisances sonores car les surfaces végétales absorbent les sons alors que les surfaces minérales les réfléchissent et les amplifient.

Au vu de ces éléments, la plantation d'arbres participe à l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement en terme de lutte contre le réchauffement climatique mais aussi en terme de préservation de la biodiversité et de prévention des risques pour l'environnement et la santé. Il est donc nécessaire que des débouchés comme le bois énergie puissent encourager la plantation d'arbres.